

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 29 novembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
14Nombre de votants
16Date de la
convocation
25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- neuf novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier -- Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- Monsieur LATREUILLE Alain -

Excusés : Madame DUBUC Nicole (a donné pouvoir à Madame BIGOT) – Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane

2022 M 108 Assurances communales – attribution des marchés

Rapport d'analyse des offres adressé par mail.

Vu l'avis de la commission ad hoc en date du 17 novembre 2022,

Monsieur le Maire rappelle que les contrats existants prennent fin au 31 décembre 2022 et qu'une consultation a été lancée en vue de leur renouvellement.

Le marché est constitué de quatre lots :

- Lot n°1 : Le risque Dommages aux biens et risques annexes (marché en cours SMACL)
- Lot n°2 : La responsabilité générale et risques annexes (marché en cours GROUPAMA)
- Lot n°3 : L'assurance protection juridique et risques annexes (marché en cours GROUPAMA)
- Lot n°4 :L'assurance véhicules à moteur et risques annexes (marché en cours GROUPAMA)

Les nouveaux marchés prendront effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de quatre années.

Le dossier a fait l'objet d'une dématérialisation complète sur la plateforme Marchés sécurisés.

Deux offres ont été reçues pour le lot n°1 (SMACL et GROUPAMA)

Une offre a été reçue pour le lot n°2 (SMACL)

Une offre a été reçue pour le lot n°3 (SMACL)

Trois offres ont été reçues pour le lot n°4 (SMACL, GROUPAMA et GLISE- PILLIOT)

La commission ad hoc réunie en date du 17 novembre 2022 a procédé à l'analyse des offres.

Monsieur le Maire fait part de l'avis rendu par la commission en rappelant les critères d'appréciation des offres :

Valeur technique : 70 points

Prix : 30 points

Lot 1 : Dommages aux biens

La commune possède 8 114 m2 de patrimoine bâti.

Deux offres ont été réceptionnées :

Option franchise de 1500 €,

GROUPAMA fait une offre à 1.07 € TTC le m2 soit 8 681.98 € TTC et obtient sur la qualité de l'offre une note moyenne de 47.78/70

017 La SMACL fait une offre à 1.05 € TTC le m², soit 8 552.39 € TTC et obtient sur la qualité de l'offre une note moyenne de 55.69/70.

La SMACL est la mieux disante. La commission propose de retenir la SMACL.

Lot 2 : Responsabilité générale

Une offre unique a été réceptionnée : la SMACL pour un montant de cotisation de **2 830.09 € TTC**.
Absence de franchise en dommages corporels et une franchise de 500 € en dommages matériels.
La commission propose de retenir la SMACL.

Lot 3 : protection juridique et fonctionnelle

Une offre unique a été réceptionnée : la SMACL pour un montant de cotisation de **1 239.54 € TTC**.
Absence de franchise pour les règlements de contentieux à l'amiable et une franchise de 500 € pour le judiciaire. Absence de franchise pour la protection fonctionnelle.
La commission propose de retenir la SMACL.

Lot 4 : Flotte automobile – autocollaborateur

Trois offres ont été réceptionnées :
GLISE- PILLIOT : 7 881.23 € TTC avec une note technique de 63.31/70
GROUPAMA : 6 856.77 € TTC avec une note technique de 59.78/70
SMACL : 2 917.40 € TTC avec une note technique de 57.59/70
La SMACL a confirmé son offre en date du 23 novembre 2022.
La SMACL est la mieux- disante.
La commission propose de retenir la SMACL.

Les quatre lots représentent un total annuel de 15 042.26 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide - d'attribuer les marchés relatifs aux assurances comme suit :

- **Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes :**
La SMACL : option franchise 1 500 € - cotisation annuelle 8 552.39 € TTC
- **Lot 2 : Responsabilité générale et risques annexes :**
La SMACL – cotisation annuelle 2 830.09 € TTC
- **Lot 3 : Protection juridique et fonctionnelle et risques annexes :**
La SMACL – cotisation annuelle 1 239.54 € TTC
- **Lot 4 : Flotte automobile – Autocollaborateur et risques annexes**
La SMACL – cotisation annuelle 2 917.40 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'attributaire désigné- ci- dessus.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 30 novembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 02/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 02/12/2022

Allicho 02/12/2022

